

RÈGLEMENT 1400-65 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
1400 AFIN D'AJOUTER LA CLASSE
D'USAGE « H4 » À LA GRILLE DES
SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE M-501

Consultation écrite

Ce projet de règlement vise à modifier le règlement de zonage afin de permettre l'usage H4 dans la zone M-501.

A decorative graphic consisting of several parallel white lines of varying lengths, slanted upwards from left to right, positioned in the lower right quadrant of the blue background.

L'usage H4 prévoit ce qui suit:

Classe d'usage « H4 »

Font partie de la classe « H4 » : les habitations multifamiliales, soit les bâtiments comprenant 4 logements ou plus, superposés ou juxtaposés sur un même terrain. Minimalement, 2 logements doivent se situer sur le même étage. L'habitation de type multifamilial peut comporter une entrée commune ou séparée pour accéder aux logements.

Lorsque les habitations multifamiliales sont autorisées dans une zone donnée, le nombre maximum de logements que peut comporter un même bâtiment est indiqué à la grille des spécifications correspondante.

Extrait règlement 1400 concernant le zonage

LA ZONE M-501 EST ILLUSTRÉE CI-DESSOUS




ZONE CONCERNÉE



RÈGLEMENT 1400-65

ARTICLE 1-

La grille des spécifications de la zone M-501 est modifiée afin de permettre la classe d'usage « H4 » et ce, tel qu'indiqué à l'annexe « A » du présent règlement.



CONSULTATION ÉCRITE

Vous pouvez faire parvenir tous commentaires et questions aux adresses suivants:

- ▶ Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac- Service de l'urbanisme
3000, chemin d'Oka
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0
- ▶ urbanisme@vsmsll.ca